



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102471</b>	<b>De M. Luc Chatel ( Les Républicains - Haute-Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >politiques communautaires	<b>Tête d'analyse</b> >enseignement supérieur	<b>Analyse</b> > programme Erasmus. moyens.
Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos du programme ERASMUS +. En effet, depuis 1987, année de la création du programme européen ERASMUS, près de 4 millions d'étudiants européens sont partis à l'étranger, en échange universitaire ou en stage. En France, ce sont plus de 600 000 étudiants et près de 75 000 enseignants et formateurs qui ont bénéficié d'une bourse du programme, sans compter d'autres bénéficiaires comme les lycéens et les adultes en formation professionnelle. Si l'avis est unanime sur la réussite de ce programme, quelques insuffisances demeurent, notamment les financements qui ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. En réalité, le succès d'ERASMUS doit beaucoup aux aides complémentaires accordées par les États, les régions et parfois les établissements eux-mêmes. Malgré cela, cette année, en France, la moitié seulement des demandes de bourses de formation professionnelle ont pu être satisfaites. Si le budget global est en forte augmentation, dans le même temps, l'élargissement du spectre d'actions d'ERASMUS + (l'apprentissage, la mobilité des professeurs, la recherche, la formation professionnelle, l'enseignement scolaire, l'aide au handicap, et même le soutien à la réforme des politiques publiques) risque de le rendre plus difficilement accessible. Alors que bénéficier d'une formation à l'étranger en langue étrangère est un réel atout pour les jeunes, seules les régions ont pris la pleine mesure de cette évolution qui porte sur la période 2014-2020 mais qui s'amplifiera par la suite. C'est pourquoi il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte proposer pour favoriser l'augmentation des étudiants français dans ce dispositif mais également la capacité et les conditions d'accueil en France pour les jeunes étrangers.